

Décision n° CODEP-DIS-2022-000890 du 1^{er} mars 2022 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire prolongeant l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-172 à R. 1333-175 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2017-054743 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 décembre 2017 portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Considérant que les agréments sont délivrés par décision de l'Autorité de sûreté nucléaire pour une période maximale de cinq ans pour un renouvellement conformément à l'article 10 de la décision du 22 juillet 2010 susvisée ;

Considérant qu'il ressort des éléments dont dispose l'ASN que l'agrément N° OARP0052 délivré par la décision du 29 décembre 2017 susvisée peut être prolongé,

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision du 29 décembre 2017 susvisée, la date : « 30 juin 2022 » est remplacée par la date : « 29 décembre 2022 ».

Dans le tableau de l'annexe à la décision du 29 décembre 2017 susvisée, les dates : « 08/01/2023 » sont remplacées la date : « 29/12/2022 ».

Article 2

La liste des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à PROGRAY et publiée par insertion au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 1^{er} mars 2022,

Signé par

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
la directrice générale adjointe**

Anne-Cécile RIGAIL